

classes de la société, les différents  
e municipalité et d'éducation auxquels  
re apportera bientôt les modifications  
ations que l'expérience ne manquera  
érer.

es restreintes d'un Prospectus ne nous  
pas d'exprimer au long nos opinions  
s questions importantes dont la solu-  
se le peuple de ce pays. Toutefois  
lques-unes au sujet desquelles il con-  
nos amis n'ignorent point notre  
voir.

vaillerons sans relâche à obtenir le  
a couronne de tous les droits casuels  
seigneuriale.

nce a démontré la nécessité de la  
système électoral, et nous engagerons  
à exiger de ses mandataires qu'ils  
ce sujet important toute l'attention

s efforcerons d'appeler l'attention des  
u pays sur la nécessité de faciliter la  
de la vaste étendue de terres incultes  
stinées à décupler nos productions  
manufacturières, et nous ne cesserons  
mander que les améliorations indis-  
progrès de l'agriculture, de l'indus-  
merce soient réparties d'une manière  
itable entre les deux sections de la

es provinces a été opérée non seule-  
à les protestations du Bas-Canada,  
dans le but avoué de l'opprimer au  
tre section de la province. Depuis  
ille constitution nous a été imposée,  
s du peuple ont toujours travaillé  
en prévenir les fâcheuses consé-  
s renoncer à l'espoir d'obtenir la ré-  
et acte inique. L'opinion publique  
même à cet égard, et nous sommes  
la dissolution de l'union actuelle.  
ous ne croyons pas qu'il convienne,  
onstances présentes, d'agiter cette  
e manière active. Nous suivrons  
uvement qui s'opère dans le Haut-  
e suscitent des hommes dont les  
connus sont loin d'être inspirés par  
re de rendre justice aux canadiens  
s hommes qui s'agitent aujourd'hui  
er que la représentation soit basée

L'opinion publique universellement exprimée  
avait obtenu la passation d'une loi qui assurait  
l'indépendance des mandataires du peuple et qui  
statuait qu'aucune personne recevant un salaire  
ou des émoluments de la couronne ne pourrait  
occuper un siège dans l'assemblée. Dans le  
cours de la dernière session, l'administration a  
fait passer une loi qui détruit virtuellement l'effet  
de la première, et, aujourd'hui, nombre de repré-  
sentants remplissent des charges publiques  
rétribuées par le gouvernement. C'est ainsi que  
le pouvoir a conservé les sympathies des uns,  
vaincu les répugnances des autres, et qu'il se  
maintient depuis son intronisation.

Les intérêts du peuple ne peuvent être sûrement  
maintenus que par une chambre entièrement  
indépendante, et, pour que cette indépendance  
soit réelle, il faut que ministres et représen-  
tants ne puissent accepter des charges lucratives  
que quatre ans après leur sortie de la vie pu-  
blique.

Enfin nous croyons devoir déclarer que nous  
considérerons toujours les questions d'un intérêt  
purement local comme subordonnées à celles qui  
tendront à promouvoir le progrès de la province  
entière.

Le NATIONAL paraîtra d'abord deux fois, puis  
trois fois par semaine, sous un format semblable  
à celui du "*Canadien*." Nous en commencerons  
la publication dès que nos amis de la campagne  
nous auront fait parvenir les listes d'abonnement  
dans leurs localités respectives.

Nous consacrerons une partie importante de  
notre feuille aux affaires et aux nouvelles com-  
merciales, et, dans le but d'en rendre la circula-  
tion avantageuse sous ce rapport aux personnes  
*qui nous favoriseront de leurs annonces*, elle  
sera publiée le matin. Cela nous permettra en  
même temps de reproduire les nouvelles les plus  
récentes et d'expédier le journal sans retard à nos  
abonnés des campagnes.

P. G. HUOT,  
T. FOURNIER,  
M. A. PLAMONDON.

Prix de l'abonnement : QUATRE piastres par an,  
payables par semestre et D'AVANCE.

N. B.—Adresser, *franco*, au bureau du  
NATIONAL, Rue St. Pierre.